Loterie de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 21 FEVRIER 1891.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELLIA

Commençant le 20 Octobre 1890.

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées

Les MARDIS, à l'arrivée du train de 3 h. P. M.
Les JEUDIS, " " " 3 h. P. M.
Les SAMEDIS, " " " 4 h. P. M.

Au retour, partira de Madisonville:

Les LUNDIS.....5:30 A. M.
Les MERCREDIS.....6 A. M.
Les VENDREDIS.....6 A. M.

Si l'eau et le temps le permettent.

EXCURSIONS:

TOUS LES DIMANCHES A 8 h. A. M.

On reçoit tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE.
27 mars— No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, et les suivants:

LA NORMANDIE, Lebeuf, samedi, 21 février
LA BRETAGNE, Collier, samedi, 28 février
LA CHAMPAGNE, Beyer, samedi, 7 mars

Prix de passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine.....$80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.....$60
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur non-compris, literie et nationalité.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART.
Agent principal à la Nlle-Orléans,
61 Carondelet
M. J. A. BUISSON, coin Bourbon et Toulouse, est autorisé à vendre des billets de pas sage.

J. B. DODART.

GEORGE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Cette ligne se compose des steamers suivant
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS
Partant samedi, 21 février, à 8 A. M. le steamer

KNICKERBOCKER, Capt. Freeman.

Vitesse de 300 milles au pied de large Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. Cent
Dépêche—Cables.....$40
Entrepont.....20
Une ligne grand du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Nos Carondelet & 41 Carondelet

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

(Lignes Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Pa. Co.

Départ de la N-Orléans Pacific Express, daily.....4:25 pm
San Antonio Express, daily.....8:00 am
Arrivée à la N-Orléans Atlantic Express, New Orleans & San Francisco Express, daily.....7:30 am
Chaque dépêche New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Exp.

Buffet Pullman élégant—Wagons avec chaises de la Nouvelle-Orléans à Houston sur le train partant tous les jours de la Nouvelle-Orléans à 4 heures A. M.

Jonction à Houston avec tous les chemins de fer de coupe. Billets de voyage et phones dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau, coin St Charles et Canal ou à l'embarcadère du Pont.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
Ter fév—1an

Queen and Crescent Route,

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures.

La route la plus rapide la ligne la plus courte vià Chattanooga pour aller aux Carolines et en Virginie, Kl hmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte vià Cincinnati pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo les Chutes du Niagara et le Canada New-York, Boston, la Route Adirondack et White et toute les points dans le Nord et dans l'Est.

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 6, Fast Line.	No 2, Limited
Part de la N-Orléans	8:45 a.m.	3:15 p.m.
Arrive à Meridian...	4:10 p.m.	10:05 p.m.
Arrive à Akron.....	7:16 p.m.	11:35 p.m.
Arrive à Birmingham	10:20 p.m.	2:15 a.m.
Arrive à Attalla	12:47 a.m.	4:13 a.m.
Arrive à Chattanooga	3:50 a.m.	7:00 a.m.
Arrive à Burgin	1:29 p.m.	2:45 p.m.
Arrive à Lexington..	2:40 p.m.	3:45 p.m.
Arrive à Cincinnati..	6:00 p.m.	10:30 p.m.

Bureau des tickets à la N. O. 34 rue Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, R. H. GARRETT,
Gen'l Pass. Agent. Div. Pass. Agent,
Cincinnati, O. New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.
24 mars—

Nettoyage de la ville.

Des listes de souscription pour le nettoyage de la ville sont déposées:

Au bureau de l'Etat-Democrat,
Au bureau du Picayune,
Au bureau de l'Abeille,
Au bureau du Journal Allemand,
Au bureau du Daily States,
Au bureau du City Item
Au Board of Trade,
Au Cotton Exchange,
Au Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange,
Au Sugar Exchange,
A la Chambre de Commerce,
A l'Association Maritime.
M. John W. T. Leech est autorisé à solliciter souscriptions.

On peut, sans attendre l'collecteur, envoyer son souscription à M. Albert Baldwin, trésorier (New Orleans National Bank)

E. M. WALMSLEY,
Pour le Comité des Citoyens.
EDWARD FENNER,
Pour le Comité de Surveillance.

PUNAISICIDE LIQUIDE.

Après de longues recherches et de nombreux essais, j'ai parfaitement réussi dans une Composition Liquide, destructeur infaillible de l'horrible vermine, punaise, punaise, ainsi que de son mufe, point quatre.

L'emploi des poudres insecticides est très inutilisant et, en outre, dangereux pour ceux qui sont exposés à les respirer pendant et après l'opération. Mon liquide est exempt de tout danger (pourvu qu'on ne le boive pas) et il est d'une puissance irrésistible contre la vermine. Il s'emploie au moyen d'un pinceau à longs poils et à long manche. On trouvera chez moi, rue Bourbon, No 40, près Bourbon, des bouteilles de 24 onces—au prix de 60 sous chacune.

☞ Toute explication nécessaire, sur le mod d'opérer, qui est très simple, sera donnée à l'acheteur.

—En vertu de mon Copyright, de Washington, je poursuivrai légalement toute usurpation et toute contrefaçon.

Chacune de mes bouteilles portera ma signature.

15 avril— DR. C. TESTUT.

ASSURANCES.

Vingt-quatrième Etat Annuel

DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1890

Primes sur incendies	$203,137 23	
Primes maritimes.....	3,513 95	
Primes des rivières..	1,889 72	
	$207,540 90	
A ajouter: Primes non expirées de 1889...	41,190 12	
		$248,711 02
A ajouter: intérêts, profits et pertes.....	$28,333 59	
Moins salaires et dépenses générales....	14,787 48	
		12,546 11
Fonds de surplus de 1889.....		$261,257 13
Total.....		$326,723 19
Pertes payées—		
Sur risques de feu....	$85,758 37	
Sur risques maritimes	1,863 04	
Moins salaires et dépenses.....	299 67	
	$87,921 08	
Réassurances.....	36,176 64	
Primes remises et commissions.....	54,577 70	
Taxes d'Etat et de ville, Bourd d'Underwriters, et soustractions	6,662 87	
		185,338 29
Profits brute.....		$101,394 90
Réservé		
Pour primes non expirées.....	$44,168 67	
Pertes d'incendies non payées.....	11,963 43	
Dividende de Juillet 1890.....	10,000 00	
Dividende de Janvier 1891.....	10,000 00	
Fonds de surplus, 1890.....	25,262 80	
		$101,394 90 $101,394 90

ACTIF

Billets pour primes.....	$155 25
Primes en voie de collection.....	41,714 14
Prêts sur nantissement (dépôt de titres).....	22,820 00
Prêts sur hypothèques.....	4,100 00
Bons des Etats-Unis, bons municipales de ville et bons à primes.....	91,144 50
Stocks de banques, d'assurances et autres.....	39,378 50
Bons libre hypothèque, Weckerling Brewing Co.....	5,000 00
Propriétés foncières.....	66,814 64
Meubles de bureau et accessoires..	4,873 14
Argent comptant et en banque.....	24,394 52
	$291,394 90

PASSIF.

Capital-actions.....	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées.	44,168 67
Réservé pour pertes non payées sur incendie.....	11,963 43
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1891.....	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1890.....	25,262 80
	$291,394 90

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 9me jour de janvier 1891.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à leur réunion régulière a déclaré un second dividende semestriel de QINQ POUR CENT, faisant cis pour cent payé sur le fonds capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1890, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, P. W. DITLMANN,
J. J. WECKERLING, JOHN THORN,
J. HASSINGER, J. B. MEYERS,
D. GRUNEWALD, A. D. RICKS,
FRANK VATTER, GEO. LIEDELICH,
J. E. MERILH, JOHN G. MOLL,
F. J. LANGLES, D. BERNHARDT,
M. VONDERBANK, EMIL WEBER.
11 janv—1m

Vingt-et-unième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1890.

Primes reçues:		
Sur risques de feu.....		$234 162 81
Sur risques de marine.....		X 580 08
Sur risques de rivière.....		4 818 54
		$241,561 43
A ajouter, primes non acquises de 1889.....		60,554 00
Primes totales.....		$302 135 43
A ajouter, intérêts.....		12,239 05
Revenus.....		$314,374 51
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu...	$74,489 83	
Sur risques de rivière.....	4 516	
	1,293 67	
Total des pertes payées.....	$75 831 66	
Retour de primes et annulations.....	22 106 84	
Commissions.....	36,133 75	
Réassurances.....	22 211 94	
Taxes et Licences.....	2,006 77	
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des assurances, corps de sauvetage et profits et pertes.....	32,048 81	
Déboursés.....		$191,339 76
		$123 034 75
A déduire:		
Primes non acquises	$56,930 00	
Pertes ajustées et non ajustées.....	38,000 00	
		94,930 00
Bénéfice net.....		$28,104 75

ACTIF.

Argent en caisse.....	$ 94,348 57
$10,000 Bons des Etats Unis 4 0/0 à $123.....	12,300 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans à 107.....	129,470 00
$33,000 Bons à Primes de la Nlle-Orléans à 135	98,550 00
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 à 92 1/2.....	23,375 00
Primes en voie de recouvrement.	32,976 75
10 Actions Germania Insce Co. à 115.....	1,150 00
Prêts sur hypothèque.....	17,780 00
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes.....	3,499 03
Meubles et installations de bureaux.....	2,500 00
	$415,979 35

PASSIF.

Cash'e.....	$300 000 00
Dividendes non réclamés.....	1,944 60
Réserve pour primes non-acquises.	56,930 00
Réserve pour pertes ajustées et non-ajustées.....	38,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1891.....	9,000.000
	$406,874 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 13 février 1891

CHARLES G. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1890, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr.,
Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1891.
14 janv—1m

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE,

ETAT DE LA LOUISIANE, — PAROISSE D'ORLEANS.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que ce vingtième jour du mois de janvier de l'année mil huit-cent quatre-vingt-onze (vingt-un), FELIX J. DREYFOUS, notaire, dûment commissionné et assermenté en et pour la paroisse d'Orléans et la ville de la Nouvelle-Orléans y résidant, personnellement comparu, les diverses personnes qui ont lui apposé, leurs signatures, et qui ont déclaré que, se prévalant des dispositions des lois générales de l'Etat relativement à l'établissement de banques libres et l'organisation d'institut ons de banques, elles se sont entendues et s'engagent par la présente charte à former de même que les personnes qui, à l'avenir, pourront devenir ses associés, une corporation et un corps constitué ayant les objets et fins et apports indiqués régis par les conventions et les stipulations suivantes

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "The New Orleans Co-operative Banking Association", et elle aura pouvoir et autorité de la garder et d'en jouir pendant une durée de quatre-vingt-dix neuf années à partir de ce jour.

ARTICLE II.

Le domicile de cette association est ici fixé et établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE III.

Les objets de cette Association seront de faire des affaires de banque en général, ainsi que les autorise la loi; de procurer des escomptes aux fermiers, marchands et à toutes autres personnes qui y seront admises comme membres après que leur solvabilité matérielle et morale aura été reconnue par le Comité préposé aux admissions.

ARTICLE IV.

Cette association aura le pouvoir d'escompter comptes et billets, ainsi que tout papier établissant une dette de l'un de ses membres; elle recevra des dépôts sous le pouvoir d'acheter et de vendre des coupons de change du pays; de prêter de l'argent à ses membres et à d'autres personnes sur nantissement de propriété fonciere ou personnelle sur des collatéraux ou sur des marchandises; de contracter, poursuivre et être poursuivie en son nom d'incorporation; de plaider ou d'être mise en cour, comparaître, répondre et poursuivre dans toutes les cours de justice et ailleurs; de faire faire et de se servir d'un sceau d'incorporation; de posséder, acquérir, acheter ou transférer sous son nom d'incorporation telle propriété foncière ou mobilière qui sera jugée indispensable pour objets et fins de cette association.

ARTICLE V.

Cette association nommera tels administrateurs et autres officiers qui seront nécessaires et fixera leurs traitements ainsi que ceux de toutes autres personnes en son emploi. Elle aura le pouvoir d'adopter les réglements qui lui seront jugés conformes à la loi et aux dispositions de ces actes d'incorporation et de donner tous autres actes et de faire tout ce qu'il lui faudra pour mener à bien les fins en vue desquels l'association est organisée.

ARTICLE VI.

Le fonds-capital de cette association sera de cent mille dollars ($100 000) divisés en quatre mille actions de vingt-cinq ($25 dollars chacune, payables en sommes de cinq dollars par action, le premier paiement devant être fait lorsque sera gnera l'acte d'incorporation; les autres paiements au chaque mois suivant jusqu'à ce qu'ils soient tous payés. Tout souscripteur pour a a n'importe quel moment payer en totalité sa souscription.

ARTICLE VII.

Il sera également émis par cette association quatorze actions qui porteront le nom "d'Actions de Fondateurs" qui seront considérées pleinement payées. Ces actions sont émises aux fondateurs de l'association comme compensation des services rendus et d'argent par eux déposé pour l'organisation de l'association, et seront divisées également comme un tous parmi les fondateurs de l'association, et elles indiqueront la taux de profit auquel les détenteurs auront droit, et ne porte réel aucun intérêt fixe; mais participeront aux profits nets de l'association de la façon dite ci après. Ces actions portentoni les noms et prénoms des fondateurs et seront transférables par un simple endossement.

ARTICLE VIII.

Tous les pouvoirs incorporés de cette Association seront exercés par un Conseil d'Administration composé de huit actionnaires, chacun ayant en son propre nom ou au nom de la loi son dont il serait l'un des membres, au moins dix actions de ladite Association. Le dit Conseil élira un Président et un Vice Président de son sein. Le Conseil d'Administration sera choisi tous les ans à une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but, à la maison de banque de l'Association, le troisième lundi de janvier de chaque année, en commençant à l'année 1892, assemblée dont il est par ceci donné avis trois mois au moins au préalable dans un journal français et un journal anglais qui un jou sait aléatoirement de ce ville, élection pour laquelle tre juges ne faisant particulier moment d'aucun comité seront désignés par le Conseil d'Administration pour compter et vérifier les votes donnés. Le vote se fera par scrutin; et à cette élection, les personnes recevant une majorité des suffrages seront déclarées élues et tout de suite entrées en fonc tions. Au cas où il n'y aurait pas d'élection le jour fixé ce conseil d'administration fera tout une élection aussitôt que possible ainsi qu'il est pourvu plus tard. Une omis ion de nommer un Bureau d'administration n'annulera pas ce ite charte, mais le Bureau en fonctions y demeurera jusqu'à ce que son successeur ait été choisi et ait reçu son mandat. Chaque actionnaire aura le droit en personne ou par procuration de déposer un vote pour chaque action qu'il aura. Le dit Bureau nommera un caissier tous autres employés qu'il aura besoin et seront choisis par le Président avec le consentement du Bureau d'Administration. Le dit Bureau fixera le traitement de tous les officiers, commis et employés de cette association, et réglera le cautionnement qu'il jugera convenable, il rédigera et adoptera des réglements pour le gouverne de l'association et l'expédition des affaires; il les modifiera ou les amendera à son gré. Le dit Bureau aura le pouvoir avec l'avis et l'assentiment du Bureau, comme il est dit plus haut, aura aussi le pouvoir de remplir toute vacance causée par la mort, une démission autrement. Aucune délibération, aucune résolution ne pourra être adoptée par le dit Bureau sans la présence d'au moins quatre membres et le Président ou le Vice Président. Les administrateurs décideront toutes les questions du ressort de l'association qui ne seront pas spécialement confiées au Comité d'Admission.

ARTICLE IX.

Le Président ou celui qui agira à sa place, sera la personne à qui devront être adressées toutes assignations ou avis légaux.

ARTICLE X.

Le nombre des actions placées s'élève à 4 000. Les quatorze actions de fondateurs dont il est parlé plus haut sont de droit échues aux personnes dont voici les noms: P. M. Schneidau, A. Walz, Joseph Duquesne, E. S. Maunsell, J. E. Richard, C. Maibell, D. Duraud, A. F. Himel, F. D. Chrétien, Louis Barthe, G. Durel, W. M. Lonsdale et Charles E. Wermuth.

ARTICLE XI.

Les actions de cette association seront propriété personnelle et participeront pour (25) vingt-cinq pour cent aux profits nets de l'association, payables semi-annuellement. Elles seront transférables dans les livres de l'association de la façon ordinairement les réglements; mais aucun actionnaire ne sera responsable des dettes de cette association ou de ses contrats, pour une somme excédant celle non payée sur ses actions.

ARTICLE XII.

Cette association aura le droit d'augmenter son fonds capital d'une somme n'excédant pas un million ($1.000.000) de dollars en se conformant aux lois de l'Etat; elle pourra aussi apporter à cet acte toutes les modifications, alterations et additions qu'elle jugera nécessaires, lesquelles devront être soumises et adoptées à une assemblée générale des actionnaires tenue après trente jours d'avis publié ainsi qu'il est pourvu plus haut dans un journal de chacune des langues française, anglaise et allemande, avec l'approbation des deux tiers des actionnaires et présentées, enregistrées et publiées comme l'exige la loi.

En cas d'une augmentation du fonds-capital ainsi qu'il est pourvu, les actionnaires auront le privilège durant les trente jours ci-dessus mentionnés de prendre les actions additionnelles dans la proportion des actions à eux appartenant relativement au fonds capital de la corporation antérieurement à l'augmentation; et toute action non placée à l'expiration de ce délai, pourra être disposée par le Bureau d'Administration au profit de la corporation à un taux non moindre que la valeur au paire.

ARTICLE XIII.

Toute personne désirant devenir membre de cette association doit adresser une demande pour un crédit spécifique au président, donnant son nom, surnom profession et domicile et le président tiendra un Bureau d'admission et du Comité d'Admission, avec telles observations sur celle ci qu'il jugera utile de faire pour le bien de l'association. Sur un rapport favorable du Comité d'Admission, la personne faisant pareille demande sera admise comme membre, avec tel crédit qui aura été recommandé par ledit Comité d'Admission, et elle sera tenue de prendre connaissance des réglements de l'association et de signer ceux-ci. Les premiers vingt-cinq membres seront dits comme membres par le Bureau d'Administrateurs de cette Association, et ils constitueront après le premier Comité d'Admission.

L'admission comme membre aura lieu par notoriété publique et réputation, et au moment de son admission il paiera cinq (5) pour cent du montant du crédit qui lui est alloué par l'association, lequel montant formera partie des fonds des membres, et à défaut de paiement requis par l'article du Sept. le dit montant sera appliqué au paiement de sa proportion du montant dû par les membres en défaut.

Le minimum du crédit qui sera alloué à tout membre sur notoriété publique et réputation, et sur sa propre signature, sera de cent ($100) piastres, et le maximum mille ($1 000) piastres, pourvu qu'aucun escompte ou qu'aucunes avances ne soient faite aux membres admis jusqu'à ce qu'on ait accordé un crédit à quatre cents pétitionnaires ainsi qu'il est pourvu dans la charte.

ARTICLE XIV.

Aucun papier commercial ou promesse de payer, échéant après quatre-vingt-dix jours, sera escompté par l'association.

Le taux d'escompte n'excédera pas huit pour cent par an.

ARTICLE XV.

Les membres de cette association participeront aux pertes de leur classe en proportion du montant des crédits ou prêts qui ont pu leur être ouverts, et ils participeront aux profits ainsi que cela est pourvu ci-dessus.

ARTICLE XVI.

Aucun membre ne participera aux profits de cette association, à moins d'avoir été membre de celle-ci pendant au moins trois mois. Il pourra se retirer de l'association en envoyant sa démission au président par écrit, mais il restera responsable de toutes les dettes contractées jusqu'à la date de sa démission.

ARTICLE XVII.

Au cas où un membre se refuse face à ses obligations envers cette association ou qu'il en soit suspendu ou exclu, chaque membre et tous les membres seront requis de payer à cette association, dans quinze jours, au pair, en proportion de la somme due par le dit membre en défaut, et le dit membre en défaut ou suspendu aura par la forfait toutes les sommes déposées par lui sous l'Article Treize de cette charte, jusqu'au montant de sa dette à l'association, et aura ainsi forfait tous dividendes et profits acquis jusqu'à la date du dit défaut ou suspension.

ARTICLE XVIII.

Il y aura un Comité d'admission composé de vingt-cinq membres, qui sera élu pour un mois, et choisi par lot, par le président et deux membres du Bureau d'Administration. Les noms ainsi sortant du dit comité ne pourront pas être réélus que lorsque la liste des membres aura été épuisée.

ARTICLE XIX

Le comité d'admission sera décidera par le scrutin secret sur la solvabilité et l'admission de tous pétitionnaires faisant une demande pour devenir membres.

Huit membres du dit comité contribueront un quarum, dont les trois quarts seront nécessaires pour accorder un crédit au dit pétitionnaire et pour l'admettre. Le dit comité se réunira hebdomadairement, et sera présidé par le président ou vice président de l'association.

ARTICLE XX.

Un rapport trimestriel de l'état de l'Association sera fait et publié ainsi que la loi l'ordonne.

ARTICLE XXI.

La distribution des profits sera faite annuellement comme suit:

1. Vingt-cinq (25) pour cent aux actionnaires.
2. Quarante (40) pour cent aux membres.
3. Vingt (20) pour cent sera passé au FONDS DE RESERVE.
4. Quinze (15) pour cent sera alloué aux Fondateurs durant l'existence de l'Association.

ARTICLE XXII.

L'intérêt des Fondateurs ne pourra jamais être ou modifié ou altéré pendant l'existence de cette Association.

ARTICLE XXIII.

L'argent en autre propriété déposé dans cette Association par des étrangers mariés ou des mineurs ou des mineures ne pourront être retirés par elles sur leurs propres ordres ou signature sans sa tre autorisation.

ARTICLE XXIV.

A l'expiration de cette charte, cette association sera liquidée par trois commissaires nommés par le Board d'Administration, à une séance régulière du Board. Les dite commissaires seront actionnaires de l'association; et leur rémunération comme liquidateurs sera fixée par le Board le jour de leur nomination.

ARTICLE XXV

Jusqu'à l'élection qui aura lieu le troisième lundi de janvier 1892, ou jusqu'à ce que les successeurs en aient été élus et seront entrés en fonction, les personnes suivantes sont élues tout le premier board d'Administration, à savoir: P. M. Schneidau, A. Walz, J. E. Richard, C. Maibell, A. F. Himel, E. S. Maunsell, Leon Hanbman et L. Delcazal, et P. M. Schneidau sera nommé président et A. Walz comme vice président. Ainsi fait et passé dans mon bureau à la Nouvelle-Orléans, les jour, mois et l'année ci dessus mentionnés, en présence de George Montgomery et Del Drayfous, témoins compétents, qui ont signé avec ceux qui ont comparu, et moi, lecteur et après avoir lu le tout.

L'Original est signé

C. Maibell, P. M. Schneidau,
Frank Vatter, A. Walz,
Jos Duquesne, L. Delcazal,
Gus Durel, Chas E. Wermuth,
E. S. Maunsell, F. D. Chretien,
W. M. Lonsdale, A. F. Himel,
Geo Montgomery, par Jos Duquesne,
A. Dreyfous, FELIX J. DREYFOUS,
Notaire Public.

Je, soussigné Enregistreur des Hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane certifie par le présent, que l'Acte ci dessus de l'incorporation du NEW ORLEANS CO-OPERATIVE BANKING ASSOCIATION a été enregistré dans mes bureaux sous le No 444 fo. 74.

Nouvelle-Orléans, 20 janvier 1891.

(Signé) GEO. GRAINAULT, R. M.

Je, Félix J. Dreyfous, notaire, que la paroisse d'Orléans, certifie l'acte qui précède est une copie exacte de l'acte d'incorporation de la NEW ORLEANS CO-OPERATIVE BANKING ASSOCIATION, ensemble avec le certificat de l'Enregistreur des Hypothèques qui est annexé extant, parmis mes archives de notaire.

En foi de quoi j'ai apposé ma main et mon sceau à la Nlle-Orléans, Louisiane, le vingtième jour de janvier 1891

FELIX J. DREYFOUS, Notaire
No 23 rue du Camp.
27janv—1m

L'INDEPENDANCE BELGE,

Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre Mer et donnant le Résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

Tableau graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc. Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc. Romans frais et lecture inédite des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément littéraire de douze colonnes qui résult la collaboration des nouvelistes, chroniqueurs et romanciers les plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT:

Six Mois, 16 FRANCS. | Douze Mois 30 FRANC

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens en langue française.

PRIX D'ABONNEMENT:

Trois Mois, FR. 15. | Six Mois, FR. 30. | Douze Mois FR. 60.

CONDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou autre à vue sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration:

17, rue des Bottes, Bruxelles.

On demande de bons agents.
8 sept—1f pr. m le dim

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies — Bouteille de 6 onces 60 sous.

Le PUNAISICIDE (Bed bug killer) est déjà un légitime succès.

Rue Orléans, 49, près Bourbon.

PAPIER FAYARD ET BLAYN

Guérison certaine des RHUMES, IRRITATIONS de POITRINE, RHUMATISMES, DOULEURS, LUMBAGOS, BRULURES, fait disparaître CORS et DURILLONS UN FRANC, dans toutes les Pharmacies (exiger notre signature). Gros 8, St-Merri, 8e, PARIS.

DANS LES BONNES PHARMACIES

Sparadrap Révulsif de

THAPSIA

à la Racine de Hippocrate et Galien

De la Maison DESNOIX

17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS

Très efficace pour le traitement extérieur des Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.

L'ABEILLE

DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Editionhebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

SUREAUX ET ATELIERS,

No 78 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an.....	$12 00
Six mois.....	6 00
Trois mois.....	3 00
Un mois.....	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an.....	$2 00
Six mois.....	1 00
Trois mois.....	50
Un mois.....	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi, 20 février 1891.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Jusqu'ici cette semaine.....$12 327,164 00 $1,158,226 00
Même temps la semaine dernière.....12 249,772 66 1,267,751 00

ETAT HEBDOMADAIRE DU CLEARING-HOUSE.

COMPTE PAR THOS C. HERBUN, DIRECTEUR.

ACTIF

Billets des Etats-Unis et des Banques Nationales.....	$ 6,976,000 00
Autres trésors, comptant.....	198,300 00
Change à vue sur N. Y.....	3,383,100 00
Change étranger.....	111,500 00
Dépôts des banques et banquiers à l'étranger.....	633,500 00
Prêts et escomptes.....	19,245,800 00
Autre actif comptant.....	4,259 800 00
Total.....	$34,805,800 00

PASSIF:

Circulation.....	760,000 00
Dépôts.....	23 057,700 00
Dû à des banques et des banquiers étrangers.....	2,645,100 00
Autre passif dû à des banques et banquiers.....	259,200 00
Autre passif comptant.....	116,400 00
Total.....	$24,832,700 00

Comparé avec la semaine dernière:

	Augmentation	Diminution
Legal Tenders.....	97,300	—
Prêts.....	312,900	—
Dépôts.....	512,000	—
Du aux banques et banquiers.....	1,900	—

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE. — Souverains Victoria, $4 80 à 4 90, 20 marcs, $4 60 à 4 70; 20 francs, $3 80 à 3 90; doublons espagnols, $15 40 à 15 60; doublons mexicains, $15 40 à 15 60, 25 pesetas espagnols, $4 70 à 4 80. 20 pesos, mexicain $19 60 à 19 80, or pour à américain, 99 a 95c. or légal américain, 97 a 96c.; dollars mexicains, 75 a 77. sols péruviens, 71 a 72½; pesos chilens, 71 a 72½; argent nouveau, 90 à 95c. par £. $4 80 à 4 90. billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 à 4 90. billets de la Banque de France, 18½ à 19½ réalisables à Paris, 23 à 24.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans — L'argent en moins 1/2 de manniers à la ...

Pauler exceptionnel ... — à 8
de A1 ... — à 8
Prêts sur garanties commerciales ... 5 a 7
Time de do ... 5 a 7
Papier hypothécaire ... — a 8

New-York — Taux de l'argent 3 0/0.

Londres — Taux de la Banque d'Angleterre 3 0/0, consols 97 1/16 à 97 3/16, U. S. 4's 127½.

Paris — Rentes 95 c. 60.

Argent en lingots (par ce lieu) — Londres 45 1/16, New York 99%. Nlle Orléans 99

CHANGE.

REICHSMARKS	94 15/16	
LE STERLING	4 84	calme.
Commercial (60 jours)	484	
Traites de banques (60 jours)	486½	
Cours du jour (à vue)	488½	
Francs de commerce (60 jours)	5 21½	
Traite de banques (60 jours)	5 18½	

LA CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est calme

Traites de commerce par.
Traites de banques par 91 prime.
Les banques vendent des chèques $1 00 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avant midi du 11 A. M.

20 actions du Citizens Bank.....	67
25 actions du Citizens Bank.....	67

1 action Sugar Exchange..... 115
20 actions do do..... 90
10 actions Bienvenue Bank..... 66
4 actions do do..... 67½
10 actions do do..... 67½
10 actions do do..... 68
10 actions do do..... 68½
10 actions do do..... 68½
10 actions do do..... 68½
10 actions Mechanics & Traders Ins Co. 137
40 actions Mechanics & Traders Ins Co. 136
30 actions N O Ice and Cold Storage Co. 122
10 actions N O Brewing Association..... 123
10 actions Citizens Bank..... 68½
10 actions do do..... 68½
25 actions Southern Ins Co..... 114½
10 actions Southern Ins Co..... 114½

Après midi du 11 A. M. et de 2 P. M.

$10 000 Louisiana 4's..... 92½
15 actions N O Gaslight Co..... 102½
15 actions do do..... 63½
10 actions do do..... 65
10 actions Nat Bank..... 120

Après midi du 2 P. M.

$4 000 Extended 6's consols..... 104
25 actions de $10 Carlisle St R R Co..... 90
25 actions N O Building Ass..... 122½
10 actions do do..... 122½
25 actions do do..... 122
25 actions do do..... 122
10 actions do do..... 121½
10 actions do